

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

9 novembre 2021

Date d'affichage :

19 novembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **15 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 11

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

QUESTION N° 32

OBJET : Dotation de solidarité urbaine (DSU) : rapport annuel 2020 sur les actions

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 2 novembre 2020 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2021

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines ayant des ressources fiscales insuffisantes au regard des charges importantes liées aux besoins sociaux.

Au titre de l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante, au cours de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un rapport sur les actions menées en termes de développement social urbain.

En 2020, la Commune a ainsi perçu 313 020 € au titre de la DSU.

Pour mémoire, elle n'était plus éligible entre 2008 et 2011 inclus mais est redevenue éligible sans discontinuer depuis 2012.

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ces données doivent être présentées par sexes. Toutefois, l'organisation des données existantes à ce jour au sein de la collectivité ne permet pas de respecter intégralement cette obligation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance du rapport joint à la présente délibération, relatif aux actions menées dans le cadre du développement social urbain, pour l'année 2020.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL